

RAPPORT-PRÉAVIS
N° 2023/88
AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. le Conseiller communal
Alexander Federau intitulé « Des objectifs chiffrés
pour “Nyon s’engage” »**

Délégué municipal : M. le Syndic Daniel Rossellat

1^{re} séance de la commission

Date	Lundi 20 février 2023 à 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce rapport-préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique *Nyon s'engage*, présentée à votre Autorité dans le préavis N° 201/2020. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

La Municipalité soumet, ci-dessous, sa réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau intitulé « Des objectifs chiffrés pour "Nyon s'engage" ». Pour rappel, le postulat aborde deux grandes thématiques intimement liées. D'une part, il demande à la Municipalité d'actualiser le set d'indicateurs annuels existant en matière de durabilité, de réaliser un bilan carbone de la ville de Nyon et d'en publier les résultats. D'autre part, il est demandé que la future version de *Nyon s'engage* inclue des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), et que ceux-ci visent, cumulativement, zéro émission nette en 2050, ainsi qu'une diminution par deux en 2030 par rapport aux valeurs de référence de 1990.

I. Synthèse introductive

La Municipalité accueille très favorablement les demandes figurant dans le postulat. Dans l'ensemble, elles vont parfaitement dans le sens des orientations d'ores et déjà retenues par la Municipalité, et communiquées au Conseil communal dans le cadre du bilan intermédiaire de *Nyon s'engage* réalisé une année après sa publication (communication N° 255/2021).

En synthèse, la Municipalité souhaite effectivement renforcer les moyens à sa disposition en matière de suivi de son action climatique. Dans ce cadre, l'objectif est de développer trois outils complémentaires d'ici la fin de l'année 2023 : un nouveau set d'indicateurs annuels (qui bénéficiera d'une refonte et d'une modernisation par rapport au set existant), un bilan carbone approfondi (qui sera réalisé tous les cinq ans) ainsi qu'un inventaire communal simplifié des émissions directes (qui sera mis à jour annuellement). Les résultats obtenus seront publiés.

En parallèle à la mise en place de ces différents outils de suivi, la Municipalité entend mettre la priorité sur les travaux de renouvellement des politiques sectorielles et des documents-cadres prioritaires pour son action climatique, notamment dans le domaine de l'énergie, de la mobilité, de l'environnement, de l'aménagement du territoire ou de l'assainissement. Il est en effet primordial de garantir une cohérence entre la deuxième génération de *Nyon s'engage* et les différentes politiques sectorielles qui en représentent les piliers fondamentaux, tels que le Programme Nyon-Energie, le Concept de mobilité urbaine ou la politique de l'environnement, par exemple. L'élaboration prochaine de ces documents programmatiques, notamment du Plan directeur communal (PDCoM), permettra de définir les plans d'action et les mesures à mettre en œuvre, ainsi que de fixer des objectifs chiffrés de réduction des émissions par domaine.

Les premiers résultats de ces études préliminaires indiquent que des scénarios, certes ambitieux, dont la concrétisation nécessitera des moyens importants, permettent d'envisager des réductions de l'ordre de 50% d'ici 2030 dans les deux principaux postes d'émissions directes de Nyon, à savoir l'énergie et la mobilité. Par ailleurs, la Municipalité rejoint les considérations du postulat sur la nécessité de fixer, dès maintenant, des objectifs chiffrés ambitieux, à la hauteur des enjeux climatiques et cohérents avec les politiques climatiques des échelons institutionnels supérieurs.

Forte de ce qui précède, la Municipalité annonce, dans le cadre du présent rapport-préavis, se fixer comme objectif une réduction de 50% des émissions directes de GES d'ici 2030 par rapport aux valeurs de référence de 1990. Elle ambitionne également, plus généralement, d'atteindre zéro émission nette en 2050. La deuxième génération de *Nyon s'engage*, dont la publication interviendra à l'horizon 2025, précisera ces objectifs ainsi que les moyens pour les atteindre. Un

objectif intermédiaire de réduction des émissions à l'horizon 2040 sera également fixé dans ce cadre. Cette temporalité de publication en 2025 permettra de mobiliser les outils de monitoring susmentionnés, de se baser sur les plans d'action sectoriels qui seront développés dans l'intervalle, d'organiser des démarches participatives avec la population, et de tenir compte de l'évolution du cadre politico-légal de ces prochaines années, notamment au niveau cantonal.

2. État des lieux

Face aux enjeux à la fois planétaires et locaux liés à l'urgence climatique, la Ville de Nyon a publié en 2020 sa première feuille de route climatique intitulée *Nyon s'engage* (préavis N° 201/2020). Avec le double objectif de réduire significativement les émissions de GES et d'anticiper les conséquences du changement climatique, ce document faisant office de Plan climat première génération propose vingt actions prioritaires, dont cinq actions emblématiques.

Lors des deux premières années de vie de cette feuille de route, de nombreux projets ont vu le jour dans chacune des cinq thématiques identifiées. Sans vocation à l'exhaustivité, rappelons par exemple : la mise en route de l'élaboration d'une stratégie de rénovation du parc bâti privé, la mise en place d'un programme d'économies d'énergie à destination des ménages et des PME, les avancées dans le projet du thermoréseau, les nombreuses optimisations et rénovations énergétiques dans les bâtiments communaux, le renforcement du réseau d'infrastructures et d'aménagements favorables à la mobilité douce, le démarrage d'une stratégie de végétalisation territorialisée et la publication d'une stratégie biodiversité, ou encore le développement des potagers urbains. A ce jour et depuis 2020, un total de 43 préavis qui participent à cette vision ont été présentés et acceptés au Conseil communal.

Outre ces réalisations réjouissantes, plusieurs autres démarches et actions qui étaient contenues dans la feuille de route de 2020 continueront à être initiées et développées au cours des prochains mois par la Municipalité. Par ailleurs, et comme évoqué dans le bilan intermédiaire publié en 2021 (communication N° 255/2021), un des plus grands mérites de *Nyon s'engage* a été d'ancrer la priorité donnée par les Autorités nyonnaises aux enjeux climatiques. Le signal fort envoyé par la Municipalité et le Conseil communal à travers *Nyon s'engage* a en effet conduit à l'adoption généralisée d'un « réflexe climat » dans les projets menés par les services. La Municipalité se réjouit de constater que ce réflexe climat est toujours à l'œuvre aujourd'hui, et souhaite en priorité poursuivre la mise en œuvre des projets prioritaires figurant dans la première génération de *Nyon s'engage*.

Forte de ces constats, la Municipalité souhaite ainsi continuer à déployer cette feuille de route tout en anticipant l'élaboration d'une nouvelle version avec des objectifs chiffrés, en commençant liminairement par consolider les outils de suivi quantitatif de son action climatique.

3. Phase préliminaire à une nouvelle version de *Nyon s'engage*

3.1 Refonte des indicateurs et élaboration d'un bilan carbone

Depuis 2011, une huitantaine d'indicateurs relatifs au territoire et à l'administration communale sont relevés (tous les ans ou tous les 4 – 5 ans). Ils permettent d'avoir une vision sur l'évolution de certains paramètres liés à la durabilité, à l'échelle du territoire et de l'administration, ainsi que des efforts mis en place pour les améliorer (voir relevé interannuel des indicateurs pour la période 2011 - 2020 dans les annexes). Différents services contribuent à cette récolte des données coordonnée par l'unité Plan climat et durabilité (PCD). Les résultats obtenus chaque année permettent de donner une indication sur l'évolution de la situation, d'identifier les éventuelles adaptations à entreprendre et de nourrir des actions de communication externes sur

des thématiques particulières. Actuellement, le relevé des indicateurs pour l'année 2021 est en train d'être finalisé.

Aujourd'hui, cet ensemble d'indicateurs, tel que le postulat le met en lumière, nécessite d'être révisé afin de garantir sa pertinence méthodologique et sa cohérence à l'égard de *Nyon s'engage*. Une refonte et une modernisation du set d'indicateurs seront ainsi effectuées au cours de l'année 2023. Bien que le présent rapport-préavis fasse référence prioritairement aux indicateurs liés aux émissions de GES, la Municipalité est consciente de l'importance de prendre en compte d'autres indicateurs en lien avec la durabilité, par exemple ceux relatifs à la biodiversité. De même, une coordination sera menée avec les indicateurs à l'échelle des quartiers, en cours d'élaboration dans le cadre de différents projets pilotes de la Ville. Suite au renouvellement à venir des politiques sectorielles dans le domaine de l'environnement, la mobilité et l'énergie, la Municipalité souhaite, dans un deuxième temps, réfléchir à la bonne articulation entre tous ces indicateurs permettant également d'en faire une diffusion cohérente auprès de la population.

Par ailleurs, la réalisation d'un bilan carbone du territoire et de l'administration, permettant de faire un état des lieux détaillé et actualisé, apparaît aujourd'hui comme une étape préalable fondamentale à l'élaboration de la nouvelle version de *Nyon s'engage* et complémentaire à la démarche de refonte du set d'indicateurs. C'est pourquoi la Municipalité souhaite disposer d'un tel bilan carbone approfondi, en mandatant un bureau spécialisé pour mener ce travail. Les premiers résultats seront disponibles au cours du second semestre 2023.

En étroite collaboration avec les différents services concernés, le bilan carbone et la refonte d'indicateurs contribueront également à définir les domaines prioritaires pour la nouvelle version de *Nyon s'engage*.

Afin d'évaluer l'impact des actions mises en place, un suivi est fondamental. Dans ce sens, la Municipalité souhaite procéder à la mise à jour annuelle, à l'interne, de deux outils : d'une part le nouveau set d'indicateurs, et d'autre part un inventaire territorial d'émissions (bilan carbone simplifié), dont la méthodologie de récolte sera également à élaborer au cours de cette année. Quant au bilan carbone approfondi, qui nécessite obligatoirement de faire appel à un bureau spécialisé externe, la Municipalité envisage de l'actualiser tous les cinq ans.

La communication interne et externe autour des résultats des différents bilans carbone et des indicateurs relevés annuellement et leur inclusion dans les actions de sensibilisation de la Municipalité paraissent également essentielles afin de les valoriser auprès des différents publics concernés. La Municipalité est, en ce sens, parfaitement alignée avec la demande formulée dans le postulat à ce propos.

En résumé, vu les différentes demandes du postulat auxquelles ce rapport-préavis vise à répondre, la Municipalité souhaite développer les outils suivants :

- un bilan carbone approfondi réalisé par un bureau spécialisé tous les cinq ans relatif au territoire et à l'administration ;
- une évaluation de la pertinence des indicateurs actuels relatifs au territoire et à l'administration, permettant de faire le tri et d'en ajouter de nouveaux si besoin, ayant comme résultat un nouveau set d'indicateurs à relever à l'interne tous les ans ;
- un inventaire territorial d'émissions réalisé à l'interne tous les ans.

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Mandat externe	Bilan Carbone approfondi											
	Set indicateurs											
Relevé à l'interne	Inventaire territorial											

Articulation temporelle envisagée entre les différents outils de monitoring

3.2 Des objectifs chiffrés cohérents et ambitieux

Soucieuse de ne pas céder à la tentation des effets d'annonce, la précédente Municipalité s'était refusée à fixer des objectifs chiffrés dans la première version de *Nyon s'engage* publiée en 2020, compte tenu du fait que les différentes politiques et stratégies sectorielles en vigueur à cette époque n'abordaient pas cet enjeu avec suffisamment de précision. Si cette préoccupation de cohérence et de crédibilité reste toujours d'actualité aujourd'hui, la Municipalité rejoint les réflexions du postulant et considère, comme déjà annoncé dans la communication N° 255/2021, qu'il est indispensable que la deuxième génération de *Nyon s'engage* inclue des objectifs climatiques spécifiques pour la Ville de Nyon, en cohérence avec les objectifs fixés aux niveaux international, fédéral et cantonal.

À travers le présent rapport-préavis, la Municipalité annonce se fixer comme objectif une réduction de 50% des émissions directes de GES d'ici 2030 par rapport aux valeurs de référence de 1990. Elle ambitionne également, plus généralement, d'atteindre zéro émission nette en 2050. La deuxième génération de *Nyon s'engage*, dont la publication interviendra à l'horizon 2025, précisera ces objectifs ainsi que les moyens pour les atteindre. Un objectif intermédiaire de réduction des émissions à l'horizon 2040 sera également fixé dans ce cadre.

Ces objectifs paraissent désormais crédibles aux yeux de la Municipalité, pour qui il est primordial de garantir une cohérence entre la nouvelle version de *Nyon s'engage* et les différentes politiques sectorielles qui en représentent les piliers fondamentaux. Pour cette raison, elle entend, dans un premier temps, mettre la priorité sur le renouvellement des politiques sectorielles et des documents-cadres prioritaires pour leur impact sur l'action climatique de la Ville, notamment dans le domaine de l'énergie, de la mobilité, de l'environnement, de l'aménagement du territoire ou de l'assainissement. En addition des plans d'actions spécifiques décrivant les mesures à mettre en œuvre, la Municipalité souhaite ainsi définir dans ces documents-cadres des objectifs crédibles et atteignables par domaine, aux horizons 2030, 2040 et 2050. Ceux-ci devront être à même de contribuer à l'atteinte des objectifs globaux qu'elle se fixe aujourd'hui en matière de réduction des émissions directes (-50% en 2030 et zéro émission nette en 2050).

Plusieurs études projectives thématiques sont déjà en cours, notamment dans les deux domaines principaux d'émissions directes, à savoir la mobilité et l'énergie. En ce qui concerne la mobilité,

l'étude CUTE (Coordination Urbanisme Transport et Environnement) a permis de dégager un scénario ambitieux permettant de réduire de 50 % les émissions liées à la mobilité en 2030 par rapport aux niveaux de référence de 1990. Une étude complémentaire est actuellement en cours avec l'objectif de définir les actions pour atteindre un tel objectif. Dans le domaine de l'énergie, les premiers résultats des études liées au Plan directeur des énergies de réseau (PDER) indiquent qu'une réduction potentielle globalement similaire des émissions de GES d'ici 2030 est également envisageable. Des travaux doivent encore être menés pour préciser ces chiffres.

À la lumière de ces premiers résultats, la Municipalité est ainsi confiante que les objectifs ambitieux qu'elle se fixe aujourd'hui sont crédibles et atteignables. Ces objectifs, de même que les mesures nécessaires à leur concrétisation, seront précisés au cours des prochains mois et années, d'abord dans le cadre du renouvellement des politiques sectorielles, puis dans le cadre de l'élaboration de la deuxième génération de *Nyon s'engage*.

La Municipalité est consciente que les paradigmes économiques, sociétaux et technologiques sont susceptibles d'évoluer rapidement dans les années à venir. Il en va de même pour l'évolution du cadre politico-légal supérieur, notamment au niveau cantonal, sur lequel elle n'a aucun pouvoir de décision mais dont les effets impactent fortement le bilan carbone du territoire nyonnais. La Municipalité souhaite rester attentive à ces évolutions d'ici à la publication de la nouvelle version de *Nyon s'engage*, afin de pouvoir adapter, si nécessaire, sa trajectoire en matière climatique en cours de route. De même, l'élaboration de ce document permettra d'inclure une réflexion sur la progression démographique nyonnaise (passée et future) et son impact sur les objectifs climatiques, considérant que la concentration des activités et de la population dans les milieux urbains présente des intérêts évidents sur le plan climatique dans une perspective plus globale.

Dans une vision plus large, la Municipalité reste lucide et humble en ce qui concerne sa marge de manœuvre sur le climat. En effet, une bonne partie de l'empreinte carbone est imputable aux émissions indirectes produites hors du territoire et liées à la consommation des habitant-e-s et des entreprises. Le bilan carbone approfondi permettra d'ailleurs de chiffrer ces émissions indirectes. Sur celles-ci, la Municipalité ne dispose que d'une marge de manœuvre indirecte, essentiellement à travers la sensibilisation des acteur-ric-e-s à consommer de manière la plus responsable possible. Dans ce sens, la définition d'objectifs de réduction d'émissions de GES directes ne peut pas être détachée d'un effort de sensibilisation et d'incitation de la population et des entreprises afin de réduire également les émissions de GES indirectes.

Outre les objectifs chiffrés aux horizons 2030 et 2040 en ce qui concerne les émissions directes, la Municipalité souhaite également se donner, dans le cadre de la deuxième génération de *Nyon s'engage*, des ambitions plus générales à l'horizon 2050 en visant zéro émission nette, permettant de marquer le cap à suivre pour atteindre la neutralité carbone. Tout en se laissant la souplesse nécessaire pour les adapter ultérieurement suivant les avancés de la ville en matière de durabilité, mais aussi en fonction du degré d'accélération des conséquences et des impacts liés au changement climatique.

Dans tous les cas, ces objectifs et ambitions ne seront atteignables qu'avec l'engagement et l'implication de tou-te-s les acteur-ric-e-s du territoire : en partant des Autorités communales et de l'administration, en passant par les entreprises et jusqu'à la population. La Municipalité souhaite ainsi déployer tous les moyens nécessaires pour accompagner la transition écologique au sein de son territoire et de l'administration nyonnaise. Elle espère dans ce cadre pouvoir continuer à compter sur le soutien jusqu'à ce jour sans faille du Conseil communal, ce dernier ayant approuvé l'ensemble des préavis estampillés *Nyon s'engage* depuis 2020.

Concernant la dernière demande du postulat, la Municipalité estime que la définition d'objectifs par législature n'est pas pertinente en raison de la temporalité artificielle que cette action imposerait sur des projets s'inscrivant à plus long terme. Le monitoring à l'aide du nouveau set

d'indicateurs annuels et du bilan carbone tous les cinq ans permettront d'évaluer les avancées de la ville à la lumière des objectifs qu'elle se donnera pour 2030 dans un premier temps, et pour 2040 ensuite, et de faire les ajustements nécessaires pour les atteindre.

4. Les trois piliers de la deuxième génération de *Nyon s'engage* à l'horizon 2025

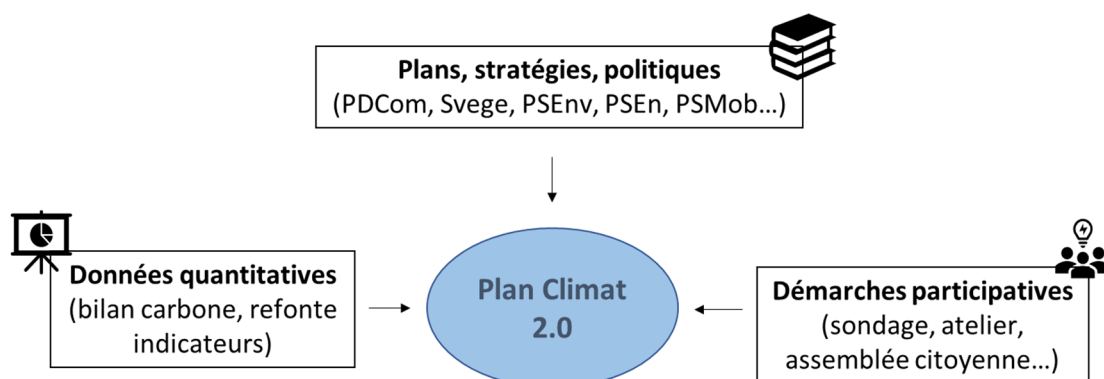
La Municipalité imagine au nombre de trois les éléments socles pour l'élaboration d'une nouvelle version de la feuille de route climatique *Nyon s'engage* à l'horizon 2025.

La réalisation d'un bilan carbone approfondi du territoire nyonnais et de l'administration ainsi que la refonte de l'ensemble d'indicateurs de durabilité de la ville constituent le premier pilier permettant d'apporter les données quantitatives nécessaires pour avoir un état des lieux actualisé sur les postes principaux d'émissions de GES et pour pouvoir en assurer un suivi.

Le deuxième pilier, et le plus important, est constitué par les modifications et renouvellements des différents plans, stratégies et politiques sectorielles de la Ville, notamment en lien avec la mobilité, l'énergie, la biodiversité, la végétalisation, l'aménagement du territoire et l'assainissement. Le travail des différents services dans ce sens, permettra, comme évoqué précédemment, de définir les objectifs de réduction d'émissions directes de GES aux horizons 2030, 2040, puis 2050.

Le troisième pilier correspond à l'implication des citoyen-ne-s et des différent-e-s acteur-ric-e-s du tissu économique et social nyonnais à travers l'organisation de démarches participatives encore à préciser et en synergie avec celles ayant lieu dans le cadre notamment du Plan directeur communal. A titre d'exemple, ces démarches participatives pourraient prendre la forme de sondages, d'ateliers participatifs ou encore d'assemblées citoyennes. La prise en compte des préoccupations et propositions qui seront émises dans ce cadre contribuera à faire de la deuxième génération de *Nyon s'engage* une feuille de route climatique *par* et *pour* les différent-e-s acteur-ric-e-s nyonnais-es.

Compte tenu du calendrier de ces différents travaux complémentaires, la Municipalité considère que la publication d'une deuxième génération de *Nyon s'engage* en 2025 représente la temporalité la plus opportune.



Les trois piliers de Nyon s'engage deuxième génération

Ces trois piliers permettront, en collaboration étroite et permanente avec les différents services, d'identifier les priorités et les actions à inclure dans la nouvelle version de *Nyon s'engage* dont la publication interviendra à l'horizon 2025. Outre les éléments susmentionnés (mise en place des outils de monitoring quantitatif, renouvellement des politiques sectorielles, démarches participatives), cette temporalité permettra également de tenir compte de l'évolution du cadre politico-légal à venir ces prochaines années. Et ce, tant au niveau de la conjoncture internationale

qu'au niveau cantonal, sachant que la publication de la deuxième génération du Plan climat cantonal est prévue pour 2024 et que la votation sur l'initiative cantonale « Pour la protection du climat », largement soutenue au niveau politique vaudois, interviendra en juin prochain.

5. Incidences financières

Les dépenses qui découlent des actions prévues dans ce rapport-préavis correspondent notamment au mandat avec le bureau spécialisé pour la refonte de l'ensemble d'indicateurs, l'élaboration d'un bilan carbone approfondi et la mise en place d'un outil pour développer un inventaire territorial d'émissions GES à l'interne.

Ces coûts seront pris en charge par le crédit octroyé par le Conseil communal dans le cadre du préavis N° 201/2020 présentant la première version de *Nyon s'engage*. Par conséquent, la mise en œuvre du présent rapport-préavis ne nécessite pas de demande supplémentaire de financement.

Il est néanmoins évident que l'atteinte des objectifs climatiques ambitieux que se fixe la Municipalité nécessitera obligatoirement des dépenses supplémentaires importantes, tant au niveau des investissements que du budget de fonctionnement. Dans la continuité des pratiques actuelles, la Municipalité sollicitera ces ressources par voie de préavis spécifique pour chaque projet le nécessitant.

Il est toutefois à relever que les retours sur investissement des dépenses consacrées à la mise en œuvre de *Nyon s'engage* peuvent s'avérer positifs lorsque l'on considère le moyen et long terme. En effet, certains projets favorables au climat ont pour conséquence d'améliorer le budget de fonctionnement (recettes supplémentaires et/ou économies annuelles), comme en témoigne déjà aujourd'hui la récente envolée du prix des énergies fossiles. Par ailleurs, ils permettront également de prévenir des dépenses urgentes lors de potentiels événements à l'avenir.

6. Aspects du développement durable

6.1 Dimension économique

Au vu des impacts de l'action humaine sur l'environnement, notamment dû au système économique dominant qui ne considère pas suffisamment ses effets environnementaux néfastes, un changement de paradigme représente aujourd'hui non seulement une nécessité de premier ordre mais aussi une opportunité d'innovation et de créativité. Ainsi, la stratégie de lutte contre les causes du changement climatique et les mesures d'adaptation à la nouvelle réalité qui en découlent constituent une occasion favorable pour faire évoluer le tissu économique de la ville de Nyon. En outre, les efforts d'adaptation des acteur-ric-e-s économiques et de leurs activités pour les rendre cohérentes avec les objectifs qui seront définis dans la nouvelle version de *Nyon s'engage* permettront à ceux-là d'améliorer leur résilience face aux enjeux actuels et à venir.

6.2 Dimension sociale

L'ampleur des enjeux climatiques actuels et, par conséquent, des objectifs fixés par la Municipalité impliquent une remise en question de nos actions quotidiennes qui se traduit par un changement profond de comportement, que ça soit du point de vue de la production, de la consommation ou encore de la relation avec les autres ainsi qu'avec l'environnement. Un tel changement de paradigme social au niveau de la commune ne peut se faire qu'en consultant et impliquant les différent-e-s acteur-ric-e-s concerné-e-s. La volonté de la Municipalité d'organiser des démarches participatives avec les citoyen-ne-s et les acteur-ric-e-s du tissu social et

économique de la Ville de Nyon dans l'élaboration de la nouvelle version de *Nyon s'engage* répond à cette vision inclusive de la démarche.

Par ailleurs, l'adaptation aux contraintes liées au changement climatique ne peut pas être séparée de la prise en compte de l'impact que celles-ci peuvent avoir sur les différent-e-s acteur-ric-e-s du territoire. Une stratégie pérenne et durable pour faire face aux enjeux climatiques présents et à venir requiert, pour être cohérente, l'inclusion de tou-te-s, notamment de ceux-elles qui vont le plus souffrir des changements à venir, que ce soit du point de vue économique, ou encore de la santé.

6.3 Dimension environnementale

La démarche présentée dans ce rapport-préavis visant une refonte des indicateurs de durabilité ainsi que la définition d'objectifs chiffrés pour la nouvelle version de *Nyon s'engage* s'inscrit plus largement dans l'optique de mobiliser toutes les forces nécessaires afin de préserver le vivant autour de nous. C'est seulement ainsi que la Ville de Nyon pourra continuer à déployer ses responsabilités vis-à-vis des générations présentes et futures et que toutes les autres démarches et actions communales continueront à avoir du sens.

7. Conclusion

Avec la ferme volonté de poursuivre son engagement pour donner réponse à l'urgence climatique et à ses impacts de plus en plus palpables au sein du territoire, la Municipalité partage les constats du postulant et prévoit ainsi :

- la réalisation d'un bilan carbone approfondi tous les 5 ans dès 2023 par un bureau externe concernant le territoire et l'administration ;
- la refonte des indicateurs de durabilité pour l'ensemble du territoire et de l'administration de la Ville de Nyon ;
- la mise en place d'un outil permettant la réalisation annuelle d'un inventaire territorial des émissions de GES concernant le territoire et l'administration ;
- l'élaboration d'une nouvelle version de *Nyon s'engage* à l'horizon 2025, se basant sur le renouvellement actuellement en cours des politiques sectorielles communales et en bénéficiant d'une démarche participative avec les différent-e-s acteur-ric-e-s du territoire. La deuxième génération de *Nyon s'engage* permettra de préciser les objectifs que la Municipalité se donne aujourd'hui en matière de réduction des émissions directes de GES : une réduction de 50% d'ici 2030 par rapport aux valeurs de référence de 1990 et une ambition d'atteindre zéro émission nette en 2050.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2023/88 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau intitulé « Des objectifs chiffrés pour “Nyon s’engage” »,

ouï le rapport de la commission chargée de l’étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l’ordre du jour,

décide de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/88 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Féderau intitulé « Des objectifs chiffrés pour “Nyon s’engage” ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 décembre 2022 pour être soumis à l’approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire:

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexes

- Postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau intitulé « Des objectifs chiffrés pour “Nyon s’engage” » du 16 août 2021
- Relevé d’indicateurs interannuel (2011 – 2020)

Annexe 1

Postulat : Des objectifs chiffrés pour « Nyon s'engage »

Depuis le 5 octobre 2020, la Ville de Nyon suit une feuille de route climatique, « Nyon s'engage », pour faire face à l'urgence climatique. Le 28 juin 2021, la Municipalité présentait au Conseil un bilan intermédiaire des actions entreprises dans ce cadre et des perspectives à venir. Dans ce cadre, elle indiquait que la réduction des gaz à effets de serre (GES) et l'adaptation au changement climatique étaient désormais ses priorités absolues.

Si le bilan intermédiaire conclut que la feuille de route a donné un signal clair pour une prise en compte accrue du climat et qu'il présente une synthèse de l'action municipale, il annonce aussi la mise en place prochaine d'un Plan climat 2.0. Il est écrit que, suivant l'ambition municipale, de nouveaux indicateurs seraient élaborés et qu'un objectif chiffré de réduction des émissions serait fixé.

Ce postulat vient confirmer cette ambition. Il demande une mise en place rapide de ces indicateurs, en particulier de disposer d'un bilan CO2 pour la Ville. En effet, de la même manière qu'une gestion financière saine exige une comptabilité précise, un Plan climat doit pouvoir s'appuyer sur des indicateurs environnementaux fiables pour mesurer son efficacité.

Ces indicateurs sont un préalable pour des objectifs chiffrés de réduction des GES. Des objectifs ambitieux pour « Nyon s'engage » sont des objectifs chiffrés, qui permettent de guider objectivement l'action de la Municipalité et du Conseil. Pour être compatibles avec les Accords de Paris sur le climat, ratifiés par la Confédération en 2017, et le Plan climat du Canton, ces objectifs doivent être au minimum de diviser par deux d'ici 2030 les émissions par rapport à 1990, et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Le postulat demande par conséquent à la Municipalité :

- De disposer au plus vite d'un ensemble d'indicateurs environnementaux actualisés.
- Qu'un bilan CO2 pour la Ville figure parmi ces indicateurs.
- D'actualiser régulièrement ces indicateurs.
- De rendre ces indicateurs publics.
- De fixer dans la version 2.0 de sa feuille de route climatique des objectifs chiffrés de réduction des gaz à effet de serre.
- D'avoir comme objectifs minimaux la neutralité carbone pour 2050 (zéro émission nette), et une diminution par deux par rapport à 1990 de ces émissions d'ici 2030, en conformité avec le Plan climat cantonal.
- De fixer un objectif de réduction des GES par législature.

Nous proposons au Conseil communal de renvoyer directement ce postulat à la Municipalité.

Alexander Federau

Déposé à Nyon le 16 août 2021

Les indicateurs de 2020 présentant un astérisque () montrent l'impact du Covid sur la mesure.*

Territoire communal

Domaine	Indicateur	Unité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation d'énergie	Quantité d'énergie électrique acheminée	MWh/a	99'380	101'221	99'613	98'400	99'192	101'389	99'535	102'245	102'038	99'251*
	Quantité d'énergie électrique acheminée par habitant	kWh/habitant	5'311	5'348	5'198	5'066	4'986	5'040	4'881	4'870	4'811	4'600*
	Consommation d'énergie électrique finale distribuée par les SI	MWh/a	95'427	97'486	95'717	92'786	93'079	87'403	86337	85771	85570	86657*
	Consommation d'énergie électrique finale distribuée par les SI par habitant	kWh/habitant	5'100	5'151	4'995	4'777	4'679	4'345	4'234	4'085	4'034	4'017*
	Surface cumulée de bâtiments MINERGIE	m ² SRE (cumulé)	35'829	43'201	51'481	68'725	74'580	91'133	127'377	167'091	197'844	210'472
	Surface annuellement installée de bâtiments MINERGIE	m ² SRE (annuel)	16'540	7'372	8'280	17'244	5'855	16'553	36'244	39'714	30'753	12'628
	Surface cumulée de bâtiments MINERGIE-P	m ² SRE (cumulé)	0	0	0	0	7'418	7'418	11'200	11'200	31'609	31'609
	Surface annuellement installée de bâtiments MINERGIE-P	m ² SRE (annuel)	0	0	0	0	7'418	0	3'782	0	20'409	0
Energies renouvelables	Part d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité	%	88	89	86.24	92	92	98	100	100	100	100
	Points CE part d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité	%			85.38	86.89	91.1	98.08	100	99.9	99.2	100.0
	Part d'électricité "Naturemade star" dans la consommation d'électricité	%	4.74	4.69	5.57	5.53	5.41	5.57	5.06	4.91%	4.65%	4.39%
	Part de production suisse dans le marquage	%						43	45.6	46.3%	47.3%	48.5%
	Production d'énergie chaleur par panneaux solaires thermiques	MWh/a	331	556	726	766	1074	1143	1768	1792	1881	1895
	Production d'électricité par des panneaux solaires photovoltaïques	MWh/a	143	142	149.7	218.1	750.31	1206	2509	3247	3779	4102

Relevé d'indicateurs interannuel (2011 – 2020)

Annexe 2

	Autre production d'électricité renouvelable locale	MWh/a	865	811	1'075	1'007	979	1'292	1'313	1'269	918	682
	Production totale d'électricité renouvelable locale	MWh/a	1008	953	1225	1'225	1'729	2'498	3'822	4'516	4'697	4'784
	Part de la production totale d'électricité renouvelable locale dans la consommation d'électricité totale	%	1.01	0.9	1.2	1.2	1.7	2.5	3.8	4.4	4.6	4.8*
	Electricité produite par CCF STEP	MWh/a	385	232	460	480.8	473	704	764	714	624	680
Déchets	Quantité de déchets produite	Tonnes/a	8'862	8'855	6'508	6'791	6'752	6'524	6'308	6'272	6'210	6'489*
	Quantité de déchets produite par habitant	Kg/hab	474	468	340	350	339	324	309	299	293	301*
	Part de déchets recyclés	%	37	36	54	51	51	51	50	49	52	52
	Part de déchets incinérés dans les UIOM par rapport à la part incinérable	%			100	100	100	100	100	100	100	100
	Part de déchets valorisés sous forme d'énergie dans les UIOM, les digesteurs ou pour la production de biodiesel/biogaz par rapport aux déchets produits sur le territoire communal	%			90	92	93	92	94	94	94	95
	Part des déchets verts valorisés sous forme d'énergie dans les UIOM, les digesteurs ou pour la production de biodiesel/biogaz par rapport aux déchets verts produits sur le territoire communal	%	0	0	55	56	61	62	67	71	74	77
Eau	Consommation d'eau	l/hab/j.	342	342	324	334.42	333	311	317	321	303.8	320.0*
Mobilité	Part des places de parc publiques faisant l'objet de mesures de gestion	%	100	100				100				100
	Part des TIM dans les déplacements au cordon ville de Nyon (à la journée)	%	/	85					4			
	Part des TP dans les déplacements au cordon ville de Nyon (à la journée)	%	/	15					16			
	Taux de motorisation		558	569	557	547	548	554	548	537	536	527
	Amplitude de l'horaire	Heures	17.47	17:50	17:50	17:50	18:24	18:24	18:40	18:10	18:36	17:45
	Cadence des bus urbains aux heures de pointe	Minutes	20	20	20	20	15	15	15	15	15	15

Relevé d'indicateurs interannuel (2011 – 2020)

Annexe 2

	Nombre de courses des bus urbains par jour (ligne 801-804)	Unité	/	/	111	108	162	161	161	161	162	145*
	Nombre de courses des bus urbains par jour (ligne 801-805)	Unité	/	/							227	203*
	Part de longueur des zones 30, 20 et piétonne	%	29	29	37	37	43	53	51	51	58	61
	Nombre de support vélos sur le domaine public	Unité	592	651	911	871	900	1453	1750	1912	1897	1909
	Nombre de passagers des TP (ligne 801-804)	passag./1'000 hab	37	36	37	32	37	45	52	53	58	40*
	Nombre de passagers des TP (ligne 801-805)	passag./1'000 hab	50	47	49	44	56	65	76	76	80	55*
	Part des TP dans les déplacements au cordon centre-ville (à la journée)		/	22					25			
	Déplacements en mobilité douce en échange avec le centre-ville (à l'heure de pointe du matin)	Déplacements	/	1300					1500			
	Taux d'utilisation des cartes journalières CFF réduites	%	80	83	91	87	91	92	94	87	86	52*
	Nombre d'utilisateurs de Carsharing	utilis./1'000 hab.	13	14	14	16	18	17	18	30	34	37
	Nombre d'utilisateurs de Publibike (Région)	utilis./1'000 hab.								1'119	2749	2982

Administration communale

Domaine	Indicateur	Unité	2011	2012*	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation d'eau et d'énergie	Consommation d'énergie chaleur des bâtiments communaux	MWh/a	7'741	8'954	9'073	7'809	7'338	7'540	7'630	5'745	6'348	6'791*
	Consommation d'électricité des bâtiments communaux	MWh/a	2'273	2'196	2'168	2'154	2'029	2'052	2'091	1'960	1'854	2'424*

Relevé d'indicateurs interannuel (2011 – 2020)

Annexe 2

	Consommation d'eau des bâtiments communaux	m ³ /a	48'555	47'240	51'842	47'409	53'354	51'907	61'195	42'898	21'649	40'970*
	Consommation totale de carburant fossile des véhicules communaux	l/a	97'189	101'243	88'873	86'861	93842.67	87'520	84'329	80'977	82'880	76'176*
	Consommation de carburants (essence et diesel) des véhicules communaux	l/a	90'845	91'390	76'246	77'929	93842.67	69100	68'722	66'375	67'465	63223*
	Part des bâtiments communaux dont la consommation d'énergie finale est conforme aux valeurs limites	%		62.8	62.7	67.9	72.5	73.4	74	75.4	75.7	93.5
	Indices de dépense de chaleur des bâtiments communaux	kWh/m ²	127	131	121	128	118	116	111	95	90	79*
	Indices de dépense d'électricité des bâtiments communaux	kWh/m ²	36	34	33	32	32	32	30	29	26	28*
	Indices d'efficacité de la consommation d'eau	l/m ²	738	708	768	675	840	805	879	609	304	478*
	Indice de dépense d'électricité pour l'approvisionnement en eau potable	kWh/m ³ eau fournie	0.47	0.35		0.34	0.33	0.32	0.49	0.47	0.37	0.38
	Indice de dépense d'électricité pour le traitement des eaux usées	Kwh/EH	115	96	104	122	111.5	122	119	102	113	91
	Indice de consommation d'électricité pour l'éclairage public	MWh/km		22.07	21.34	17.57	16.88	16.89	16.07	15.62	14.15	15.04
	Pourcentage de l'éclairage public partiellement éteint la nuit, tamisé ou contrôlé par des capteurs de mouvement	%		23.72	23.72	57.37	82.38	81.85	81.67	85.37	83.59	83.29
Energies renouvelables	Part d'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité des bâtiments communaux	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Part d'énergie renouvelable pour chauffage et eau chaude sur la consommation totale d'énergie chaleur des bâtiments	%	3.3	4.1	4.2	4.4	4.0	5.1	6.0	3.0	3.0	3.3*
	Production d'électricité par des panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux	MWh/a	48	51	65	126	320	476	519	537	676	642
	Autre production d'électricité par des infrastructures publiques	MWh/a	865	811	1'075	1'007	979	1'292	1'313	1'268	918	682
	Production totale d'électricité renouvelable par la Commune	MWh/a	913	862	1141	1133	1299	1768	1832	1805	1594	1324
	Quantité d'énergie chaleur récupérée sur les eaux usées	MWh/a	/	/	/	/	/	60.5	61.7	54.6	54.6	55.0
Mobilité	Part des collaborateurs effectuant leurs trajets pendulaires en mobilités alternatives à la voiture (et moto) privée	%				42		45				47*

Relevé d'indicateurs interannuel (2011 – 2020)

Annexe 2

	Part des collaborateurs effectuant leurs trajets professionnels en mobilités alternatives à la voiture individuelle/service	%						38				48*
	Part des ventes de produits et services des SI participant aux objectifs de la politique énergie-climat dans le chiffre d'affaire	%	6.61	6.57	8.14	7.94	7.50	9.13%	7.43%	6.47%	6.41%	6,69%
	Dépenses pour les transports publics	CHF/hab/an	95	94	107	118	188	213	216	201	212	217
	Nombres EPT principalement consacrés à la politique énergie-climat	unité	4.1	4.4	6.30	8.40	9.40	9.40	8.60	11.60	11.20	13.25
	Nombre de formations suivies dans le domaine de l'énergie et du climat	unité		19	36	40	54	66	60	31	25	25*
	Présence de la politique énergie-climat dans les médias	unité		17	22	18	48	17	44	69	72	48*
	Nombre de réponses au numéro vert	unité				14	34	30	24	16	18	25*
	Subventions versées aux Yvonandais pour des installations de productions d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, y compris la mobilité	CHF/hab/an		1.8	2.5	2	3.3	5.7	6.0	10.8	10.9	8.9*
Emissions de CO2	Emissions de CO2 totales	tCO2/an	2'715	3'025	2'974	2'600	2'556	2'551	2'522	2'033	2'123	2'391
	Emissions de CO2 dues à la mobilité professionnelle	tCO2/an	384	397	344	339	358	331	321	303	317	292
	Emissions de CO2 dues au chauffage et à la consommation d'électricité des bâtiments communaux	tCO2/an	2331	2628	2630	2261	2198	2219	2201	1730	1806	2099
	Emissions de CO2 dues au chauffage et à la consommation d'électricité des bâtiments communaux par surface de référence énergétique	kgCO2/an/m2	35	39	39	33	34	35	31	27	25	25